Pôle Ressources Régional

VAE

MAJ : 17/11/2026

La Validation des Acquis de l'Expérience
Une autre voie pour se qualifier dans le champ du travail social

Qu'est-ce que la VAE ?

√ Une mesure qui permet à toute personne de faire reconnaître son expérience professionnelle (salariée, non salariée, bénévole) afin d'obtenir tout ou partie d'un diplôme ou d'une certification
√ Un dispositif national
√ Un droit individuel et une démarche personnelle.

Public concerné

Toute personne ayant une expérience significative suffisante en rapport avec les activités professionnelles du diplôme visé.
Peuvent prétendre à la VAE par le biais de la plateforme **France VAE** :
√ Les salariés du secteur privé
√ Les demandeurs d'emploi
√ Les bénévoles et aidants
√ Candidats aux diplômes référencés sur la plateforme France VAE : *DE AES, DE TISF, DE ME, DE ES, DE ETS, DE EJE, DE ASS, DE CESF, CAFERUIS, CAFDES, DEIS, Moniteur d'Atelier, Titres professionnels Assistant de Vie aux Familles, Agent de Service Médico-Social, Secrétaire Assistant Médico-Social, Conseiller en Insertion Professionnelle. CAP AEPE, Baccalauréat Professionnel ASSP, Baccalauréat Professionnel SPAT (mis à jour le 13/11/2026)*

L'IRTESS accompagne aussi les autres catégories de candidats à la VAE (salariés du public).

Nos prestations VAE sont accessibles aux personnes en situation de handicap (référente handicap : Anne PONCHON - referent-handicap@irtess.fr). Pour toute évaluation et recueil des besoins, merci de contacter Alia AYACHE - aayache@irtess.fr.

Nos atouts

- Une expérience de près de 20 ans dans l'accompagnement VAE et une expertise dans la préparation à la certification des diplômes du secteur social.

- Dans le cas du dispositif France VAE, un accompagnement dès le début de la démarche avec la réalisation de l'étude de faisabilité et la sécurisation du parcours du candidat.

- Un dispositif au plus près des besoins des professionnels du territoire bourguignon et de ses alentours : 61 accompagnateurs présents sur les 4 départements de Bourgogne (Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Nièvre et Yonne).

- Une coopération entre formateurs de l'IRTESS et professionnels formés à l'accompagnement VAE qui permet de travailler sur la méthodologie du livret 2 et la construction de l'identité professionnelle, grâce à l'appartenance de l'IRTESS à un large réseau du secteur éducatif, social et médico-social de Bourgogne et du Grand Est.

- Un accompagnement soutenu privilégiant l'individuel

- Une progression manifeste de la personne accompagnée grâce à la relecture attentive de ses travaux par l'accompagnateur.

Le Pôle Ressources Régional VAE

MAJ : 17/11/2026

Les principales étapes de la démarche

Par la plateforme France VAE	Hors France VAE
• Le candidat se connecte au site : https://vae.gouv.fr/ et clique sur « démarrer un parcours ». • Il choisit son projet de certification et sélectionne l'IRTESS comme Architecte Accompagnateur de Parcours. • Il est contacté par l'IRTESS pour la recherche de financement. Puis, une fois le financement trouvé et validé, • L'IRTESS reçoit le candidat en entretien pour évaluer la faisabilité de la démarche de VAE au regard de son parcours (2h d'étude de faisabilité).	• Le candidat fait une demande de livret de recevabilité auprès de l'autorité certificative : - Le Rectorat (contacter le DAVA 03 80 41 08 32) pour le DEES, DEETS, DEME et DECESF Renseignements complémentaires **ICI** - L'EHESP pour le CAFDES (02 99 02 27 10) - L'ASP pour les autres diplômes (0 809 540 540) : https://vaedem.asp-public.fr/vaedems/ - L'IRTESS pour le TMA (aayache@irtess.fr)

Si le candidat est déclaré recevable

Il aura 3 ans pour mener à bien sa démarche et se certifier.

Il devra rédiger son dossier de validation (ou livret 2).
Il peut choisir de se faire accompagner.
Le Pôle Ressources Régional VAE de l'IRTESS propose un appui méthodologique décentralisé sur les territoires bourguignons :
- Dijon pour la Côte-d'Or
- Chalon-sur-Saône et Montceau-les-Mines pour la Saône-et-Loire
- Auxerre pour l'Yonne
- Nevers pour la Nièvre
Visio possible

Un programme d'accompagnement à la carte, coconstruit avec le candidat

■ 16 heures d'accompagnement individuel en présentiel ou à distance ■ 9 heures d'ateliers collectifs, modulables selon les besoins du candidat	■ 16 heures d'accompagnement individuel en présentiel ou à distance ■ 9 heures d'ateliers collectifs, modulables selon les besoins du candidat
■ Des formations obligatoires en lien avec le diplôme visé : exemple pour le DEAES, l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU 2)	

Financement

Possibilité de financement par employeur, CPF ou fonds propres, OPCO, Transitions Pro, Pass VAE Région BFC

Tarifs applicables au 01/01/2026 : 2 295 € pour un accompagnement de **27 heures**, soit : • 2h d'étude de faisabilité • 25h d'accompagnement à la rédaction du livret 2 et de préparation à l'entretien (dont 16h en individuel + 9h en collectif)	Tarifs applicables au 01/01/2026 : 2 125 € pour un accompagnement de **25 heures**, soit : • 25h d'accompagnement à la rédaction du livret 2 et de préparation à l'entretien (dont 16h en individuel + 9h en collectif)

Pour un accompagnement « à la carte », entre 6h et 16h et moins (ex : après une validation partielle ou en cas de dispense) : 88 €/h

Inscription

√ L'inscription se fait directement par la plateforme France Vae. Le candidat sera ensuite invité à nous adresser une copie de sa pièce d'identité. Il devra par la suite nous retourner : - le bulletin d'inscription - une copie de la notification de recevabilité - l'accusé réception du règlement intérieur - son document de positionnement	√ Sur demande à l'adresse contactvae@irtess.fr Le candidat devra nous retourner : - le bulletin d'inscription - la notification de recevabilité - l'accusé réception du règlement intérieur - une prise en charge du financeur - son document de positionnement

Dépôt du livret 2 ou Dossier de validation
Entretien d'octroi (épreuves de certification)
Notification au candidat de la décision du jury de validation totale ou partielle ou de non validation : en cas de validation partielle, le candidat peut choisir de suivre un parcours de formation ou de refaire une demande de VAE portant sur les blocs de compétences non validés. **Les blocs de compétences acquis le sont à vie**.

Renseignements

Secrétariat du Pôle VAE Anne ROGNON, Ouafae ES SABOUNI – Tel. 03 80 72 64 40 (ligne directe) contactvae@irtess.fr	**Chargée de mission pôle VAE** Alia AYACHE - Tel. 03 80 72 64 49 (ligne directe) aayache@irtess.fr